



Centre Africain de Formation
et de Recherche Administratives
pour le Développement



L'Observatoire des Fonctions
Publiques Africaines

***Séminaire Conjoint CAFRAD/OFPA
Sur la Clarification des Missions de l'Etat,
De la Société Civile et du Secteur Privé dans la
Gouvernance Economique et la lutte contre la Pauvreté en
Afrique***

***Communication de
M. DJE BI Irie***

Directeur Général de l'ENA de Côte d'Ivoire

Tanger, Maroc, 24-27 Mai 2004

Depuis la grande crise économique des années 80, ce sont les fondements structurels mêmes des économies africaines qui ont été ébranlés. Les plans d'ajustement structurel n'ont malheureusement pas atteint leurs objectifs. La pauvreté s'est non seulement accentuée mais elle a eu tendance à se généraliser.

A cette pauvreté s'est ajouté le SIDA qui se propage plus facilement dans la partie de la population la plus valide : les jeunes. Ce qui aggrave encore la situation économique de l'Afrique.

Aujourd'hui, la lutte contre la pauvreté et le SIDA est devenue une priorité pour les gouvernants africains et plus particulièrement pour ceux de la Côte d'Ivoire dont la situation économique et sanitaire est plus fragilisée par la guerre depuis septembre 2002.

Ce pays ne peut rebondir que grâce à l'investissement des capitaux étrangers et nationaux : or, dans la plupart des pays du monde, l'investissement, facteur de croissance, est soutenu par le marché financier qui est composé du marché primaire et du marché secondaire.

En Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire, le développement des petites et moyennes entreprises est fortement collé à l'activité informelle d'entrepreneuriat. L'inaccessibilité des crédits nécessaires au financement des investissements oblige les petites et moyennes entreprises à s'orienter vers les micro-crédits organisés à travers les coopératives de financement, les fonds sociaux et les caisses de solidarités.

En matière de réduction de la pauvreté, l'Etat, la société civile et le secteur privé collaborent étroitement en Côte d'Ivoire.

Mon intervention comportera trois parties.

Dans la première partie, je vais traiter des instruments de la réduction de la pauvreté créés par l'Etat, dans la deuxième partie, je présenterai les instruments de la réduction de la pauvreté créés par la société civile et en dernière partie, je parlerai des instruments de réduction de la pauvreté créés par le secteur privé.

Quels sont donc les instruments de la réduction de la pauvreté créés par l'Etat ?

I – LES INSTRUMENTS DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE CREES PAR L'ETAT

1) Il y a d'abord la politique de la décentralisation

Depuis 2002, la politique de la décentralisation a été renforcée en Côte d'Ivoire avec l'avènement des conseils généraux. Ainsi, tous les villages de la Côte d'Ivoire sont pris en compte soit par les mairies, soit par les conseils généraux.

Ces deux catégories de structures décentralisées (Mairies et Conseil généraux) contribuent au développement des villes et villages de Côte d'Ivoire.

Le Président de la République qui a fait des conseils généraux l'épine dorsale de son programme de gouvernement a de grandes ambitions pour eux.

Avant l'éclatement de la guerre, il souhaitait que chaque conseil général soit doté de trois milliards de F.CFA au moins par an. Malgré la guerre, les 58 conseils généraux fonctionnent. Ils sont dotés, chacun, de 500.000.000 de F.CFA (cinq cents millions) à deux milliards environ par an. Au moins 60% des budgets des conseils généraux sont consacrés aux dépenses d'investissement dans le domaine social et économique.

En plus des 58 conseils généraux départementaux, il y a deux districts qui gèrent la capitale économique (Abidjan) et la capitale politique (Yamoussoukro) avec un budget de 25 milliards au moins pour chacun par an.

Une telle politique de décentralisation permettra certainement à nos villes et villages d'apporter un minimum de bien-être à leurs populations.

L'Ecole Nationale d'Administration de Côte d'Ivoire se doit de mettre à la disposition de l'Etat de Côte d'Ivoire des cadres compétents pour soutenir cette politique.

2) L'AGEPE :

L'Etat a créé une Agence d'Etudes pour la Promotion de l'Emploi (AGEPE). Cette structure est un établissement public national qui favorise la création des emplois et le placement des demandeurs d'emploi ainsi que le retour des travailleurs licenciés. Elle fait aussi la promotion de l'auto-emploi.

3) L'AGEFOP :

L'Agence d'Etudes pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (AGEFOP) a été créée par l'Etat en vue de former des jeunes gens pour les petits métiers.

4) La BNI :

L'Etat a créé la Banque Nationale d'Investissement (BNI) pour soutenir l'économie.

5) Les Fonds Spéciaux :

Plusieurs fonds sociaux ont été créés pour aider les jeunes gens et les femmes à créer des petites unités de production. Ces femmes et jeunes gens y empruntent de l'argent qu'ils sont tenus de rembourser dans les délais bien étudiés. La première expérience de ces fonds sociaux n'a pas été bonne en terme de remboursement. De nouveaux fonds sociaux sont mis en place et leur utilisation se fera dans des conditions plus rigoureuses.

Par ailleurs, l'Etat organise la lutte contre le SIDA à travers le Ministère de la lutte contre le SIDA et le CIPS (Centre d'Information pour la Prévention du SIDA).

Tous ces instruments, mis en place par l'Etat contribuent pleinement à la création des emplois et à la réduction de la pauvreté.

Je vais traiter ensuite des instruments de la réduction de la pauvreté créés par la société civile mais avec l'appui de l'Etat.

II – LES INSTRUMENTS DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE CREES PAR LA SOCIETE CIVILE AVEC L'APPUI DE L'ETAT

Quels sont donc ces instruments ? Il y a d'abord

1) Les coopératives :

La société civile s'exprime dans le domaine économique à travers les micro-crédits qui se sont développés en Côte d'Ivoire depuis les années 90, grâce à la coopération canadienne pour répondre à une demande de financement de petites et moyennes entreprises non soutenues par le circuit financier bancaire traditionnel.

Au cours de cette période, des coopératives et des caisses de solidarité diverses de micro-financement ont vu le jour.

Le principe est qu'avec la naissance des coopératives, les adhérents eux-mêmes financent leurs activités économiques en contribuant solidairement à l'épargne collective sous forme d'association, connu sous la dénomination de CREP (Caisse Rurale d'Epargne, et de COOPEC, (Coopérative d'Epargne et de Crédit).

Les fonds ainsi collectés pourraient servir à l'entraide des membres de la coopérative sous forme de crédits remboursables avec intérêts. Cependant, tous les membres de la coopérative participent à la gestion de l'épargne commune et les intérêts perçus par la coopérative servent à la gestion quotidienne.

Indépendamment de la création de la Coopec, l'Etat a encouragé le financement des petites et moyennes entreprises par dotation budgétaire en accordant des fonds sociaux aux catégories défavorisées de la population (chômeurs, femmes, entrepreneurs privés) pour leur permettre de financer leur investissement.

En outre, les structures telles que les cabinets conseils et surtout le Fonds de Développement et de Formation Professionnelle (FDFP), l'Agence d'Etudes et de Formation Professionnelle (AGEFOP) ont servi de relais pour former et éduquer ceux qui sont en quête d'initiative privée afin d'avoir les moyens technique et intellectuel de mieux réaliser leur micro entreprise à leur profit en dégageant les marges bénéficiaires nécessaires au remboursement des crédits qui leur ont été octroyés afin que cela bénéficie aux autres.

Toutes ces activités ont permis à la Coopec de se développer et d'avoir des représentations dans la plupart des régions et départements de la Côte d'Ivoire. Ces représentations de la Coopec ont surtout permis aux femmes de développer le commerce des produits vivriers qu'elles ont suscité. Par exemple, les coopératives vivrières du grand ouest sont organisées par les femmes du marché gouro.

Dans certaines régions, les succursales de la Coopec ont fini par évincer celles des banques commerciales qui ont été obligées de fermer pour faute d'activité rentable. C'est par exemple le cas des succursales de certaines banques à Abengourou et à Adzopé, etc... en Côte d'Ivoire.

Le développement de la Coopec en Côte d'Ivoire répond à une politique de l'Etat concernant la lutte contre la pauvreté.

Dans cette perspective, la caisse pour le financement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire a été mise en place en présence du Ministre de la Solidarité, de la Sécurité Sociale et des Handicapés au cours du mois de mai 2004. Elle est créée en vue d'octroyer des prêts aux femmes désœuvrées, de promouvoir le financement des petites et moyennes entreprises gérées par les femmes tant en milieu urbain que rural e notamment de permettre aux femmes d'effectuer des opérations financières et commerciales.

- 2) **La C.M.E.C** (Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit) prête également aux petits épargnants.
- 3) **Le FLEC** (Fonds Local d'Epargne et de Crédit). Ce fonds créé par la Première Dame de Côte d'Ivoire prête aussi aux petits épargnants.
- 4) **La Bourse des Vivriers** prête de l'argent aux femmes qui sont installées dans la distribution des produits vivriers. Elles sont regroupées en différentes coopératives.

A travers toutes ces structures, la société civile, avec l'appui de l'Etat, contribue à la réduction de la pauvreté.

La mobilisation de l'épargne en Côte d'Ivoire depuis la création des micro-crédits a dépassé les 10 milliards de F. CFA. Ce qui augure d'un avenir meilleur pour la réduction du chômage et de la pauvreté.

Je parlerai enfin des instruments de la réduction de la pauvreté créés par le secteur privé avec l'appui de l'Etat.

III – LES INSTRUMENTS DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE CREES PAR LE SECTEUR PRIVE AVEC L'APPUI DE L'ETAT

L'Etat favorise la création des petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises. Les banques commerciales ont créé la banque de l'Habitat avec le concours de l'Etat pour permettre aux PME d'avoir accès au crédit acquéreur avec des taux d'intérêt moins élevés.

L'Etat vient de créer une autre banque appelée Banque Nationale d'Investissement (BNI) pour soutenir l'économie en aidant les Petites et Moyennes Entreprises.